



ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 27 juin 2012  
N° 006

**LOHR**

## **Le Tribunal valide la restructuration du groupe LOHR et la reprise des tramways Translohr par Alstom et le FSI**

Le Ministre du Redressement productif se félicite de l'homologation par le Tribunal de grande instance de Strasbourg, de l'accord négocié sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) concernant le groupe Lohr.

Le Ministre a salué les efforts des banques et de l'actionnaire qui ont permis un accord équilibré.

Grâce à cet accord, la reprise de l'activité tramway par Alstom et le Fonds Stratégique d'Investissement peut être finalisée, consolidant en France la technologie du tramway sur pneus Translohr. L'investissement d'Alstom et du FSI renforcera cette activité en Alsace en maintenant l'ensemble des emplois et compétences attachés. Ce nouvel élan doit permettre d'assurer le succès commercial à l'international de cette technologie française unique dans le secteur en pleine croissance du véhicule de transport collectif urbain.

Le Ministre a félicité le FSI pour son investissement dans cette entreprise industrielle de taille intermédiaire dont le bureau d'études et le portefeuille de brevets sont unanimement reconnus. Cet investissement est au cœur de la mission du FSI qui est d'accompagner les entreprises françaises porteuses d'une stratégie de développement technologique ambitieuse.

Le Ministre a remercié la RATP, principal client de cette activité, pour son accompagnement dans cette reprise qui sécurise la bonne exécution des projets en cours.

L'accord donne également au groupe Lohr les moyens de mener la restructuration des activités de ferroutage et de porte-voitures. Nous avons mené, de concert avec Lohr, cette restructuration avec la volonté partagée de consolider plusieurs centaines d'emplois.

A l'occasion de ce dossier, le ministre a également souhaité inciter les chefs d'entreprise à saisir en amont les dispositifs de soutien aux entreprises (CIRI, Commissaires au redressement productif) afin de traiter dans toute la mesure du possible les difficultés à l'amiable.

*Contact presse :*

Cabinet du ministre du Redressement productif : Marianne ZALC-MULLER : 01 53 18 45 13